

Conseil municipal du 22-11-2017

Question orale posée par Pierre Carrive (Clamart Citoyenne)

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 16 juillet 2016, nous vous avons demandé pourquoi, alors qu'il n'avait pas neigé l'hiver précédent, des sacs de sel de déneigement étaient à nouveau distribués. Nous avons proposé qu'à l'avenir, lorsque ces sacs étaient distribués, les habitants soient prévenus qu'ils n'en recevraient pas l'année suivante s'ils n'en ont pas eu l'utilité, quitte à mettre un petit mode d'emploi pour indiquer comment le conserver jusqu'à l'année prochaine. Nous considérions qu'il était en effet inutile d'en distribuer tous les ans, si cela ne sert pas.

Vous nous aviez répondu : « Je vous signale que le sel dispose de propriétés non pérennes pour un certain nombre de raisons chimicotechniques que je ne saurai vous détailler plus précisément. En plus des problèmes de stockage que cela pose, cela nécessite de renouveler le stock de sel. Les techniciens de la Ville sont à votre disposition pour vous en dire davantage et parfaire notre culture chimique, mais dites-vous que nous le faisons par nécessité et que nous ne disposons pas d'autres options. »»

Nous avons donc regardé d'un peu plus près, et constaté que ce sel est du chlorure de sodium assez pur, qui respecte la norme homologuée NF P98-180, et qui se conserve des années. Nous avons du reste le témoignage de citoyen.ne.s, peut-être plus scrupuleux que d'autres, qui le conservent d'une année sur l'autre.

Vous évoquez des problèmes de stockage. Mais, sauf cas très particuliers, si on peut le stocker pendant plusieurs mois, c'est que l'on dispose d'un espace dédié.

Au vu de ces données, nous renouvelons notre proposition de faire en sorte de limiter au maximum la consommation de sel de déneigement, en incitant les Clamartois.es à le conserver.

Par ailleurs, comme nous le disons chaque année, nous ne pas très favorables à ce sel, car il pollue les sols et les rivières, et il cause des dommages aux arbres et aux infrastructures.

Je vous remercie,

Pierre Carrive